

Suite à la parution du [décret n° 2020-1310](#) du 29 octobre 2020 et son article 45,

toutes les activités au sein de l'espace culturel La Passerelle sont suspendues

jusqu'au 1er décembre minimum.

L'équipe pédagogique travaille sur le poursuite des cours individuels

ainsi que des cours collectifs (Formation Musicale)



HARMONIE
de TREVoux
École de Musique

- 30 octobre 2020 -
Lundi 26 octobre, en soutien aux soignants,
l'Harmonie décidait de ne pas poursuivre ses répétitions
en grand ensemble.

Face à l'évolution préoccupante de la situation sanitaire
et en application du décret du 29 octobre 2020 :

**Toutes les activités de l'Harmonie de Trévoux
et son école de musique
au sein de l'espace culturel « La Passerelle »
sont suspendues jusqu'au 1^{er} décembre minimum**

Plus d'informations : harmoniedetrevoux.free.fr

#LuttonsEnsembleContreLeCovid
#SolidaritéSoignants